



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

MISSION DE COORDINATION
INTERMINISTÉRIELLE

N° Spécial

6 septembre 2017

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial MCI du 6 septembre 2017

SOMMAIRE

Arrêté	Date	MISSION DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE	Page
MCI n° 2017-59	04.09.2017	Arrêté portant nomination du comptable de l'établissement public d'aménagement de La Défense Seine Arche (EPADESA).	3

MISSION DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté MCI n° 2017-59 du 4 septembre 2017 portant nomination du comptable de l'établissement public d'aménagement de La Défense Seine Arche (EPADESA).

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R.321-21 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°52010-743 du 2 juillet 2010 portant création de l'établissement public d'aménagement de La Défense Seine Arche (EPADESA) et dissolution de l'établissement public pour l'aménagement de la région dite La Défense (EPAD) et de l'établissement public d'aménagement de Seine-Arche (EPASA) ;

Vu l'avis du directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine en date du 1^{er} septembre 2017;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Jacky PICHOT, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, est nommé agent comptable de l'établissement public d'aménagement de La Défense Seine Arche (EPADESA) à partir du 18 septembre 2017.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le directeur départemental des finances publiques, et le directeur général de l'établissement public d'aménagement de La Défense Seine Arche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nanterre, le 4 septembre 2017

Le Préfet des Hauts-de-Seine

Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>